avec justes raisons de la moralité de Vanmenen. Aussi, c'est à l'insu de la famille d'Esther Delcourt, que les jeunes gens se rencontraient.

LE DRAME

Lundi soir, Vanmenen attendait Esther Delcourt à la sortie de l'établissement dans lequel cette dernière travaillait. Ils se dirigèrent ensemble vers la route de Mouveaux et prirent un petit chemin de traverse qui mène à Bondues.

Que se passa-t-il exactement ? On raconte que Vanmenen voulut assouvir sur sa compagne sa passion bestiale et que rendu furieux par la résistance qui lui était opposée, il porta à la jeune fille un coup de couteau qui lui ouvrit la gorge.

Quelques instants plus tard, des passants attirés par des plaintes trouvaient Esther Delcourt gisant presque inanimée près de la ferme de M. Delefortrie-Lagache.

La police de Tourcoing, immédiatement prévenue, fit transporter la malheureuse jeune fille chez ses parents.

La blessure est des plus graves et il serait difficile de se prononcer, dès aujourd'hui, sur les conséquences qu'elle entraînera.

Quant au meurtrier, il avait pris la fuite, son crime commis, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, il n'est pas encore arrêté.

La tentative d'assassinat s'étant perpétrée sur le territoire de Bondues, c'est à la gendarmerie qu'appartient le soin de poursuivre l'enquête dont nous donnerons les résultats.

Institution du Sacré-Cœur. — La distribution solennelle des prix aux élèves de l'Institution du Sacré-Cœur, aura lieu, le jeudi 28 courant, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'établissement.

Cette cérémonie sera présidée par M. le chanoine Carlier, vicaire-général.

Un succès. — Notre concitoyenne, Mlle Alice Cuvelier, ancienne élève de notre Académie de musique, où elle a obtenu un premier prix de chant, vient de remporter au concours de fin d'année du Conservatoire de Lille, le second prix avec félicitations du jury.

Une grave affaire aux Halles. — *Tromperie sur le poids.* — La justice vient d'être saisie d'une grave affaire qui a causé aux Halles une certaine impression.

Outre la grande boucherie de la rue de Menin, où on ne débite guère que la première qualité, M. Joseph Debrouck a un étal aux Halles pour la vente des bas morceaux, et il possède une nombreuse clientèle dans la classe ouvrière. C'est Mme Debrouck qui tient la boutique, les dimanches, lundis et jeudis.

Un homme bien au courant des affaires des Halles, s'était aperçu, il y a plusieurs années, que les balances devaient être faussées, mais il n'en avait rien dit à personne.

L'agent Six, qui fait le service des marchés, avait fait cette même remarque, et le jour du 14 juillet, pendant une absence de la bouchère, il constata qu'un poids en cuivre de 20 grammes était attaché à l'extrémité du fléau, du côté opposé au plateau où on met la marchandise, et ce poids était très habilement dissimulé par la réunion des trois chainettes.

Comme il n'y avait pas beaucoup de monde ce jour-là aux Halles, l'agent se décida à attendre jusqu'à dimanche matin, pour avoir de nombreux témoins. Vers 7 heures 1/2, alors que la marchande était le plus affairée, tout fut découvert! Une dizaine de clients qui venaient d'être servis, rendirent leur viande et se firent remettre leur argent.

La bouchère ne pouvait nier : cependant dans le trouble où elle se trouvait, elle donna cette singulière explication : « C'était pour faire équilibre à la graisse qui pouvait rester attachée au plateau ! » sans réfléchir que ce fait, s'il eut été possible, constituerait une seconde fraude.

Comme nous l'avons dit, les témoins étaient nombreux; nous pouvons citer entre autres : MM. Bœuf, vérificateur à la halle; Edouard Tavot, apprêteur, rue des Poutrains; Camille Lefebvre, rue de Renaix, etc., lesquels seront appelés à déposer dans l'affaire, dont les conséquences seront non seulement l'amende, mais la prison et l'affichage du jugement.

Ajoutons encore que les poids de la bouchère avaient été saisis, il y a environ quinze jours, par le vérificateur, comme insuffisants. Elle a déclaré qu'elle servait à chaque marché 50 à 60 clients, par toutes petites portions, et que sa recette pouvait se monter de 60 à 70 fr.

L'adjudication pour la construction d'une crèche municipale. — Lundi, à 3 heures de relevée, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le Maire, l'adjudication des travaux de la Crèche à construire rue des Poutrains. Il avait été déposé 7 soumissions ;

MM. Emblone-Vermont, de Croix, rabais 1,25 0/0. Les six autres soumissionnaires sont de Tourcoing : J. Bourgois 2,50 0/0 ; Guermonprez 2,50 0/0 ; Desoodt-Her 3,25 0/0 ; L. Lenoir 3,25 0/0 ; Emile et Victor Wannin 6,15 0/0; Jean Hobberin, adjudicataire avec rabais de 7,50 0/0. Le devis est de 25,095 fr. 96.

Un forcené. — Un jeune homme de 19 ans, Henri Debacker, manœuvre de maçon, demeurant à la Croix-Rouge, ruelle Agathon Mazette, n'allait plus, depuis quelque temps, au cabaret Tiberghien, rue de la Potente, où il avait laissé une dette à payer. Cependant lundi après-midi, il y entra en état d'ivresse, brisa des carreaux, et fit tellement peur à Mme Tiberghien, que celle-ci eut une syncope. De là, il se rendit à l'estaminet Léon Carette, et s'y livra également à toutes sortes de violences. Il sortit sur la rue, au milieu d'un grand rassemblement qui s'était formé, ouvrit son couteau, et allait en frapper un ouvrier menuisier de M. Bourgois, entrepreneur, quand plusieurs personnes se jetèrent sur lui et finirent par le désarmer. Les gardes Petit et Flipo, étant survenus sur ces entrefaites, durent user de toutes leurs forces pour le conduire au poste où il a été maintenu.

A la frontière. — Ont été remis lundi après-midi, aux gendarmes de Mouscron : 1° Henri-Joseph Mathon, âgé de 58 ans, né à Marcke-en-Favenne, poursuivi pour excitation de mineures à la débauche; 2° Zéphérin Duchesne, 28 ans, marbrier, né à Folnyt, poursuivi par le Parquet de Courtrai pour vols qualifiés.

En même temps, 6 expulsés, dont un de Lille pour affaires de mœurs, l'autre de Béthune, pour outrages aux agents de la force publique, ont été escortés jusqu'à la frontière.

La marande. — Dans la nuit de samedi à dimanche, sur un terrain contigü à des maisons en construction, rue Claude-Bernard, au Blanc-Seau, on a arraché et emporté une grande quantité d'oignons estimée 60 francs.

Le crime d'Halluin. — Le Parquet n'est pas descendu, la victime est toujours dans un état désespéré, l'enterrement civil de Nollet n'aura lieu que mardi.

Neuville-en-Ferrain. — *Un carrousel.* — Dimanche, jour de la ducasse de cette commune, le temps peu favorable l'a transformé plutôt en réunion de famille et faisait craindre pour la journée de lundi où de grands préparatifs avaient été faits pour rendre aussi brillant que possible le carrousel monté, que la commission avait organisé sous la présidence de MM. Ghestem, Delrue, vice-président, Cau et Mulié.

Heureusement le temps s'est mis au beau et dès 2 heures les inscriptions nombreuses avaient lieu; un cortège de plus de 60 cavaliers, précédé de la musique municipale et escorté de nombreuses voitures est parti à 3 heures du Labyrinthe, a parcouru les principales rues de la commune pour se rendre à l'estaminet de la « Baguette » tenu par J. Hauwels où la piste était installée.

A l'arrivée les gradins étaient envahies par une foule d'amateurs parmi lesquels un grand nombre de dames des environs en brillante toilette.

Les prix d'une valeur de 350 fr. environ ont été fort disputés; le 1er, 100 fr., a été décerné à Henri Lepers, de Bondues; le 2e, 80 fr., Paul Lesaffre, de Comines; le 3e, 60 fr., Louis Glorieux, de Mouscron; le 4e, 50 fr., Jules Sysannes, de Mouscron; le 5e, Liénard Jean, d'Hellemmes; le 6e, Charles Holbecq, de Mouscron.

Pendant toute la durée du concours, la musique municipale n'a cessé de se faire entendre en exécutant les meilleurs morceaux de son répertoire.

Une quête au profit des pauvres a paru fructueuse ; demain nous en ferons connaître le résultat.

LILLE

Les succès de l' « Union orphéonique ». — Les Lillois ont fait une chaleureuse réception, lundi soir, à l'*Union orphéonique*, qui a remporté dimanche, au concours de Bruxelles, un 1er prix de lecture à vue, un premier prix d'exécution à l'unanimité, avec félicitations du jury, et le premier international au grand concours du 17 juillet.

Baccalauréats. — Ont été admis définitivement :

Baccalauréat de l'enseignement secondaire (moderne) : *1re partie.* — MM. Maillet, bien ; Milley, assez bien ; Millot, id.; Petit, id.; Piot, id.; Mouton, Périn, Pruvôt, Quandieu, Raviart, Roquillart, Ringo.

Ancien régime :

1re partie. — MM. Ameil, Blomme, Bodraut, Cornaille, Couturier, Croquison, Despatures, Fortier, Monnier.

2e partie. — MM. Babler, Bridel, Brongniart, Capelle, Claeyssens, Glafferi, Huret, Lagroua, Thiery, de Casteras, Cauwel, Chrétien, assez bien; Creutzer, Debuire, Deloffre, Depoutre, assez bien; Dubois, Egret, assez bien; Gennevoise, Ghesquières, assez bien; Gosselain.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 18 juillet.* — VOL AU TIROIR. — Un jeune garçon de onze ans, Modeste Lefebvre, fut surpris par un marchand qui habite à Roubaix le quartier de l'Epeule, rue Watt, au moment où il mettait la main dans le tiroir. Le gamin fut remis entre les mains d'un agent et conduit à Lille. Traduit devant le tribunal, il a déjà, paraît-il, été condamné pour fraude. Il est envoyé pour un mois dans un maison de correction.

Tribunal civil de Lille. — PROCÈS EN RESPONSABILITÉ.— Un rattacheur du nom de Lenfant, âgé de vingt-trois ans, travaillant chez MM. A. et E. Masurel, à Roubaix, avait eu le bras gauche pris dans l'engrenage, au moment où il nettoyait le métier à la marche.

Il intente un procès en responsabilité à ses patrons, en soutenant que c'était sur les ordres du fileur qu'il avait agi et il offrait de faire la preuve de cette permission donnée.

Le tribunal par un premier jugement avait décidé que, en principe, le fileur a autorité suffisante sur ses rattacheurs pour engager la responsabilité du patron, mais il avait ajouté que les ordres du fileur devaient être formels et précis, c'est-à-dire que MM. Masurel n'avaient été tenus à l'égard de l'ouvrier qu'autant que le fileur ou chef de métier aurait enjoint à son rattacheur de nettoyer à la marche.

Or, l'audition des témoins n'ayant pas fourni cette preuve, le Tribunal a débouté de sa demande Lenfant qui était représenté par Me Mahieu et mis hors cause MM. Masurel qui étaient assistés de Me Scalabre.

Me CONFORME.

NOUVELLES MILITAIRES

Le général du Bessol. — L'*Eclair* publie cette courte biographie du général Dufaure du Bessol, bien connu dans notre région : Des dissentiments graves ont éclaté entre M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, et le général Dufaure du Bessol, commandant le 19e corps d'armée ; la situation est, paraît-il, à ce point tendue que le général, qui ne sera atteint par la limite d'âge qu'au mois de février prochain, songerait à devancer cette date et à résigner immédiatement son commandement.

La retraite du général du Bessol sera une perte pour l'armée, car c'est un brillant officier qui a les plus beaux états de service. Engagé à dix-neuf ans, il fut admis peu de temps après à l'Ecole de Saint-Cyr, d'où il sortit, en 1831, avec le grade de sous-lieutenant. Il fut d'abord attaché à un bureau arabe, puis il fit la guerre de Crimée et prit part à la campagne d'Italie, pendant laquelle il fut blessé à Magenta. Au Mexique, où il commandait une compagnie de zouaves, sa bravoure le fit citer deux fois à l'ordre du jour de l'armée. Il était chef de bataillon au moment de la guerre de 1870; il reçut une blessure à la bataille de Rezonville et fut promu lieutenant-colonel au mois de septembre.

Au moment de la capitulation de Metz, M. Dufaure du Bessol trouva le moyen de s'échapper de la ville et le gouvernement de la Défense nationale l'envoya, avec le grade de colonel, dans l'armée du Nord, sous les ordres de Faidherbe. Blessé à Amiens, il prit successivement part aux combats de Mézières et Villers-Bretonneux, et aux batailles de Pont-Noyelles, Bapaume et St-Quentin. Le 16 septembre 1871, il fut maintenu dans le grade de général de brigade qui lui avait été attribué à titre provisoire pendant la guerre. Il est aujourd'hui grand-officier de la Légion d'honneur et commandant de corps d'armée.

NORD

Hommage à Watteau. — L'Union Valenciennoise et la *Revue du Nord* avaient organisé, dimanche, pour l'anniversaire d'Antoine Watteau, une manifestation à laquelle étaient conviés tous les admirateurs du grand peintre du dix-huitième siècle.

En arrivant à Nogent-sur-Marne, la délégation s'est rendue à la mairie, où elle a été reçue par le maire de la ville.

Etaient présents : MM. Carolus Durand, Gustave Nadaud, Edouard Sain, Mascart, membre de l'Institut, président de l'Union Valenciennoise; Moyaux, inspecteur général des bâtiments civils; Emile Blémont, Louis Noël, Challeux, etc., etc.

Accompagnés du conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Marne, les délégués se sont rendus place de la Liberté, au monument de Watteau, où trois couronnes ont été déposées. M. Mascart a rappelé, dans une courte allocution, la vie de Watteau.

M. Carolus Duran a pris ensuite la parole.

Il a déclaré que Watteau avait été le plus personnel de tous les peintres, parce qu'il n'avait exprimé que ce qu'il ressentait, et que, étant né Français, il avait eu le mérite de rester français, en sachant se dérober aux influences étrangères.

Puis, M. Emile Blémont, après avoir cité plusieurs anecdotes de la vie de Watteau, a montré ce grand peintre renouvelant l'art et imprégnant tout son siècle de sa manière.

Au banquet qui a eu lieu après la cérémonie, des toasts ont été portés par MM. Carolus Duran, Mascart, Blémont et Challeux.

M. Nadaud a dit les « Trois Hussards » et la « Rose d'Anjou ».

La journée s'est terminée par une visite à la maison de Watteau et par une promenade à l'île de Beauté-sur-Marne.

Mort du compositeur Tingry. — Une triste nouvelle nous arrive d'Alger : Célestin Tingry, le compositeur bien connu, vient de mourir dans cette ville, après une courte maladie. Tingry s'était fait connaître par plusieurs compositions musicales de grande valeur. Sa cantate le *Christ* obtint, il y a quelques années, un très vif succès. A Cambrai, sa ville natale, il laissera d'unanimes regrets. Il était président de la société philharmonique, dont la réputation, on le sait, est très grande. Tingry s'était adonné particulièrement à la musique de chambre; il laisse plusieurs sonnates, trios et quatuors très appréciés. Il a écrit aussi la musique de plusieurs chœurs fort connus.

Une grave affaire de fraude en matière commerciale. — Nous donnons la nouvelle suivante sous toutes réserves. Le *Gairloch*, steamer anglais, venant de Bombay, est attendu d'un moment à l'autre à Dunkerque. Sa cargaison se compose à peu près de 23,000 sacs de graine de lin, 8,880 sacs de graine de navette, 2,703 sacs de pavot, 1,000 sacs de blé, 6,000 quintaux anglais de cornes de buffles et 2,750 balles de coton.

Cette cargaison, à son arrivée à Dunkerque, serait placée en consigne, dans le hangar n° 2 du bassin de Freycinet, car il paraîtrait que les connaissements, actuellement entre les mains du Crédit lyonnais, auraient été surchargés à Bombay, dans le but d'obtenir par la négociation de ces papiers de commerce, plusieurs milliers de livres sterling en plus de la valeur réelle de la cargaison. M. Morael, courtier maritime, recevrait les papiers de bord du steamer, dont la cargaison serait consignée jusqu'au dénouement de cette importante affaire.

PAS-DE-CALAIS

Lens. — Les ouvriers de la fosse n° 8 ont décidé d'envoyer une délégation à l'ingénieur en chef pour lui exposer leurs griefs, notamment en ce qui concerne les approvisionnements de la société coopérative.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille A. VINCHON-SCRÉPEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Messieurs Alexandre-Joseph-Léopold VINCHON, ancien élève de l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons, ancien adjoint au Maire de la Ville de Roubaix, vice-président de la Chambre de commerce, membre du Conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts Industriels, secrétaire du Conseil d'administration de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, veuf de Dame Clétine SCRÉPEL, né au Cateau, le 25 mars 1829, décédé accidentellement à St-Gervais, le 12 juillet 1892, et de son fils Ernest-Alexandre-Joseph VINCHON, ancien élève de l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons, décédé accidentellement à Saint-Gervais, le 12 juillet 1892, à l'âge de 22 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 21 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée rue du Grand-Chemin, 43

Les amis et connaissances de la famille MALFAIT-COULON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Charlotte MALFAIT, décédée à Roubaix, le 18 juillet 1892, à l'âge de 54 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 20 courant, à 8 heures 1/2, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 21 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 62.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 20 juillet 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Désiré-Joseph JONVILLE, tapissier, époux de Dame Apolline HOUZÉ, décédé à Vichy, le 12 juin 1892, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 20 juillet 1892, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Madame veuve Louis DEBUIGNE, née Clémence VANDEPUTTE, décédée à Roubaix, le 19 juin 1892, dans sa cinquante-septième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — *L'accident du Christ.* — Nos lecteurs se souviennent que, dans les premiers jours de la semaine dernière, un nommé Briesse, garçon boulanger au service de M. Vulsteck, aurait été renversé par un lourd chariot de messager et qu'il s'était fait de graves blessures. Ce malheureux garçon vient de succomber.

— *Un vol audacieux.* — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Verhelle, cordonnier au Christ. Après avoir fracturé le volet extérieur, les noctambules ont coupé un carreau de vitre au moyen d'un diamant. Ils ont ensuite fait jouer l'espagnolette et purent ainsi pénétrer facilement dans le magasin. Une fois dans la place, ils s'emparèrent de 5 paires de souliers et s'éclipsèrent rapidement. En effet, M. Verhelle qui les avait entendus, descendait avec ses fils. Les audacieux escarpes s'enfuirent par le sentier Picavet, en route ils jetèrent leur dévolu sur un champ de pommes de terre et s'emparèrent d'environ 50 « choques » de ces tubercules.

— *Un Robespierre moderne.* — Lundi vers dix heures du matin, M. Vanzeelen, maître piqueur, suivait en compagnie de son fils la route de Mont-à-Leux. Arrivé au Haut-Judas, en face de l'estaminet « A la Drève », M. Vanzeelen fit la rencontre d'un confrère Th. Deschryver, qui lui offrit une consommation. M. Vanzeelen acceptant, pénétra dans l'estaminet. A peine était-il servi que Deschryver l'accabla d'injures et lui dit : « Je ferai comme Robespierre, je prendrai ta tête, » puis il prit en poche un instrument que M. Vanzeelen ne peut désigner et voulut le frapper. Mais l'autre, habile, s'enfuit à toutes jambes; plainte a été portée.

— *Un port d'arme s. v. p.* — Il y a quelques jours, nous l'avons rapporté, une scène sanglante avait lieu à l'estaminet *Au Palais-Royal*, rue de Tourcoing, entre les nommés Vermeulen et Dhaeze. Au cours de cette rixe, Dhaeze reçut à la tête de sérieuses blessures faites avec un couteau. Le parquet ordonna l'arrestation de Vermeulen. Celui-ci n'était pas facile à prendre, il habite Roubaix. Dimanche, il eut la malencontreuse idée d'aller assister à Mouscron à un concours de pigeons.

Reconnu par un gendarme, il fut appréhendé au collet et conduit à Courtrai.

Le plus drôle de l'histoire, c'est que notre homme avait eu le toupet d'écrire au procureur du roi, aux fins d'être autorisé à porter un revolver, alléguant que « Dhaeze plus grand et plus fort que lui, avait menacé de le tuer !!!... » On conçoit quelle fut la réponse du procureur du roi.

— *Une rixe sanglante.* — Il y a quelques jours, M. Vanhasbrouck, surveillant dans une fabrique de Tourcoing, se vit dans la nécessité de congédier une ouvrière négligente. Cette fille Marie Stallens en conçut une vive colère. Dimanche soir, M. Vanhasbrouck se promenait avec son frère Arthur au hameau du « Christ ». Soudain il fit la rencontre de la fille Stallens, laquelle était accompagnée de son ami, un nommé G. Depraeter, et de deux autres personnes. Apercevant son ancien surveillant, la fille Stallens dit à son ami : tiens, voilà ce fainéant qui me fit mettre à la porte de l'atelier.

La dessus Defraeter et ses copains de tomber sur Vanhasbrouck ; son frère Arthur voulut intervenir et lui prêter main-forte.

Aussitôt les agresseurs tournèrent leur colère contre lui. Il le frappèrent avec une telle violence, que le malheureux garçon fût bientôt couvert de sang. Après avoir reçu les premiers soins dans une maison des environs, Arthur Vanhasbrouck se rendit chez M. le docteur Burdeau qui le pansa ; ses blessures ne sont pas graves. La gendarmerie a ouvert une enquête.

L'infanticide de Dottignies. — Le Parquet de Courtrai vient encore de descendre à Dottignies. Les magistrats, se sont rendus chez la femme Deroef et y ont opéré une perquisition en règle. Une foule d'objets suspects ont été saisis ; on s'attend à des choses surprenantes.

Bruxelles. — Le Conseil général du parti ouvrier a décidé d'adresser un manifeste aux ouvriers et aux soldats en cas de refus du suffrage universel.

Anvers. — Le jardinier du presbytère, profitant de l'absence du curé qui était à l'église, voulut enlever un coffret contenant une forte somme d'argent. La servante l'ayant surpris, l'audacieux malfaiteur se jeta sur elle et la pendit ; heureusement le curé rentrant subitement put arrêter le meurtrier et sauver la servante.

NOTES DE LA MENAGERE

MENU DU MERCREDI 20 JUILLET

POTAGE PAYSANNE
COQUILLES DE POISSON
RESTES DE BOEUF RÔTI, SAUCE ROBERT
CARDONS AU JUS
ÉPINARDS AU SUCRE
DESSERT

RECETTES. — *Restes de bœuf rôti, sauce Robert.* — Tous les restes de bœuf rôti peuvent être accomodés aux sauces suivantes : Soubise, tomate, piquante, Robert, mayonnaise, rémolade, ravigote, provençale, périgueux et en général toutes les sauces brunes.

Sauce Robert. — Mettez dans une casserole beurre comme 2 noix, quand il est chaud, ajoutez 2 oignons hachés, quand ceux-ci sont jaunes, saupoudrez d'une cuillerée de farine, tournez un moment, ajoutez un verre de bouillon, sel, poivre, laissez cuire un quart d'heure, au moment de servir ajoutez une cuillerée de moutarde et un peu de vinaigre, cette sauce convient à tous les restes de viandes, volailles, ou même pour accompagner les côtelettes de mouton ; on décore le plat avec des cornichons coupés en ronds.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

CONVERSION DES OBLIGATIONS COMMUNALES DES EMPRUNTS

3 0/0 1860. 4 0/0 1875 et 4 0/0 1881-1886

et Souscription à 500,000 Obligations de 500 fr.

Rapportant **16 francs** d'intérêt par an et participant chaque année à 800,000 francs de lots.

PRIX D'ÉMISSION

Pour les titres libérés délivrés en échange des Obligations à convertir. (Souscriptions irréductibles)... **495** fr.

Pour les titres non libérés souscrits contre espèces. (Souscriptions réductibles)..... **497** fr. **50**

Premier versement 20 fr.

Le Crédit Lyonnais agences de Roubaix-Tourcoing reçoit sans frais les demandes de conversion et les souscriptions avec espèces jusqu'au 21 juillet inclusivement. 31403—63666

LA SCIENCE

En nous démontrant l'inutilité des méthodes employées jusqu'à ce jour pour éviter la chûte des cheveux, nous a mis sur la voie des véritables indications. Les qualités de la chevelure dépendent de l'activité des vaisseaux. Le vrai moyen d'entretenir et au besoin de seconder cette activité, c'est de faire usage de la LOTION du Dr ROFF, la seule qui puisse réellement conserver les cheveux et les faire repousser, en conservant et en rendant la tonalité et la vigueur au système vasculaire du derme et du cuir chevelu tout entier. Le flacon 3 francs. Dépôt général, maison du Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépôt : Tourcoing, Bruneau, phcn, 2, rue de Lille. 31404d

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

FÉDÉRATION COLOMBOPHILE ROUBAISIENNE. — Résultats du concours de Clermont 3 juillet, organisé chez M. Dupont « au Pigeon Militaire », chemin de la Macquelerie. 707 pigeons lâchés à 6 h. 45 m. Temps beau vent Sud-Ouest, convoyeur Louis Leman.

1er prix Thérin, 2e Duponchelle, 3e Verstraete, 4e Dupont, 5e Bauwens, 6e Allegaert, 7e Deschaups, 8e Dupont, 9e Varrasse, 10e Varrasse, 11e Honoré, 12e Vanbrussel, 13e Vanherpe, 14e Defrenne, 15e Verrourst, 16e Delval, 17e Verstraete, 18e D'Hal, 19e Renard, 20e Delterne, 21e Stien, 22e Wallaeys, 23e Dumont, 24e Blonde, 25e Dejonckère, 26e Dat, 27e Defrenne, 28e Machu.

29e prix Declercq, 30e Gilmant, 31e Herman, 32e Smet, 33e Lecroart, 34e Leclercq, 35e Soris 36e Deschamps 37e Lutun 38e Wibaux 39e Dewaeles 40e Deweust 41e Godart 42e Dupont 43e Vanbellenghen 44e Mortier 45e Ghina 46e Derlercq 47e Blomart 48e Tiberghien 49e Liagre 50e Derégnaucourt 51e Catel 52e Loucher 53e Lepers 54e Degraeve 55e id. 56e Losfeld.

57e Deheuwels; 58e Vanstinacker; 59e Decock; 60e Mullier; 61e Mullier; 61e Desrousseaux; 62e Gilmant; 63e Berton; 64e Bédu; 65e Vanrembeck; 66e Desmarchelier; 67e Gilmant; 68e Orgaert; 69e Ducattez; 70e Corman; 71e Draux.

Le premier pigeon a été constaté 8 h 36'26" et a fait 1.400,28 à la minute. Le dernier pigeon a été constaté a 8 h. 39'56" et a fait 1 064.04 à la minute.

Dimanche 24 juillet concours sur Chartres 200 fr., organisé par la fédération roubaisienne au siège de la société l'Aigle établie chez M. Achille Renard, coin des rues de l'Epeule et de Mouveaux. Mise en panier vendredi de 3 à 7 heures du soir.

— Dimanche 24 juillet 1892, *concours sur Clermont.* Prix d'honneur 100 fr. Organisé par l' « Union fédérale colombophile » au siège de la société « l'Hirondelle » établie chez M. Oscar Lefebvre place de la Gare. Mise par pigeon 1 fr. 50 Les pigeons à 0,50 participent aux prix d'honneur. Poule unique à 0,25 c. poule à 0 50 c., un prix par 50 inscriptions; poules facultatives à 1, 2, 3 et 6 fr. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublé et soudée J. Rossor; constatation obligatoire par l'appareil automatique Van den Bossche. Mise en panier samedi 23 juillet de 3 à 6 heures 1/2 du soir.

TOURCOING. — *Concours sur Longueau.* — Dimanche 17 juillet a eu lieu un concours de pigeons sur Longueau organisé par l'Union fédérale tourquennoise au siège de la société les Vieux Amateurs établie chez Mme veuve Bouillet rue de Paris. Prix d'honneur 100 francs; voici le résultat de ce concours : lâcher 10 paniers; 9 heures 30 du matin; vent nord; le convoyeur était M. Vierlinck.

1er prix Leman, 2e Deherrypon, 3e Tiberghien, 4e Jean-Louis Leman, 5e Decouvelaere, 6e Boulougne, 7e Vanderplanque, 8e Dutilleul, 9e F Dervaux; 10e Bourgois, 11e Deschemaekère, 12e Holbeck; 13e Deschemaekère; 14e Grnard, 15e Deschemaekère; 16e J Tiberghien; 17e Boulougne; 18e Welcomme; 19e Veraghe; 20e Decouvelaere; 21e Vannarqde.

22e Martens, 23e Jean-Louis Leman, 24e Fromaux, 25e André Desbonnet, 26e Bernard, 27e Her Jules, 28e Clotaire Loriéan, 29e Biebus, 30e Vve Bouillet, 31e Deschemackere, 32e Vve Bouillet. Le 1er pigeon a été constaté à 11 h. 53'35" avec une vitesse de 1119 m. 12 à la minute, le dernier à 12 h. 12'14 avec une vitesse de 1104 m. 54 à la minute.

WATTRELOS. — Concours du 17 juillet sur Chantilly chez M. Lagache. Lâcher 8 h. 25. 1er prix Carlier Leers, 11 h. 27 32 s., 2e Lepers Leers, 3e Hautemanne, régulateurs, 4e Duvillers, 5e Espriet, 6e Delcroix, 7e Allumiez, 8e Florin Gustave, 9e Barbieux, 10e Hennion, 11 Hennion, 12e Farvaque, 13e Hauwel, Leers, 14e Hauwel, Leers, 15e Deltour, 16e Crepin, 17e Dubrulle, 18e Leblanc, 19e Devernay, 20e Laloy, 21e Lagache, 22e Baptiste Ballon, 23e Baptiste Ballon, 24e Bossu. Dernier 11 h. 40 17 secondes.

HERSEAUX. — Dimanche 31 juillet concours sur Chantilly, prix d'honneur 100 francs offert par la société le « pigeon rouge » établie chez H. Meurisse à la place à Herseaux : mise 1,65 par pigeon frais de bague compris, poules facultatives 1 2 3 et 5 fr.; un magnifique régulateur sera offert à raison de 0,30 c. par pigeon au premier pigeon vainqueur.

Concours sur Saint-Just. — Dimanche a eu lieu un concours sur Saint-Just organisé par la Fédération roubaisienne au siège de la société l'Hirondelle établie chez M. J.-B. Duquennoy, angle des rues Watt et de Crois. Le lâcher a eu lieu à 8 h. 30 par un beau temps vent ouest 405 pigeons étaient engagés. Voici les résultats : 1er prix Draux 6p, 2e Corbusier 3p, Blonde 6p, 4e Vanherpe 3p, 5e Demeulenaere 4p, 6e Vaneck 2p, 7e Bauwens 3p, d'Hal 4p, Ryselinck 2p. 10 Hollemart 2p.

11e Moulart 2 p, 12e Blonde 5 p, 13e Droart 2 p, 14e Liagre 3 p, 15e Lefebvre 1 p, 16e Vangoethem 2 p, 17e Losfeld 3 p, 18e Vrame 3 p, 19e Vran 1 p, 20e Raepsaet 1 p, 21e Blonde, 22e Orgaert 3 p, 23e Bouthenout 3 p, 24e Devos 3 p, 25e Wallaeys 1 p, 26e Defrenne 1 p, 27e Berton 1 p, 28e Orhaert 1 p, 29e Gilman 2 p, 30e Soris 1 p, 31e Corbusier 2 p, 32e Lefebvre 2 p, 33e Declercq 1 p.

34e prix Stoffyn 3p. 35e Procureur 4p, 36e Willem, 37e Wallaeys 4p, 38e Berton, 39e Boutchout 2p, 40e Clément, 41e Deweust, 42e Vandebry, 43e Vaneck, 44e Losfeld, 45e Vannerenbeck, 46e Dancoine. Le premier pigeon a été constaté à 11 heures 10'39" avec une vitesse de 899 mètres à la minute. Le dernier à 11 21'06" avec une vitesse de 854 mètres; la distribution des prix aura lieu le mardi 19 juillet à 8 heures du soir.

Concours sur St-Just — Dimanche a eu lieu un concours sur St-Just organisé par l' « Avenir du Tilleul » établie chez Namur à l'Ancien café chantant rue du Moulin 146. Le lâcher a eu lieu à 8 heures 40 par un beau temps calme. 220 pigeons étaient engagés. Voici les résultats : 1er prix prix Tiberghien 4p 2e Tiberghien 4p, 3e Petit 3p, 4e Dervaux 4p, 5e Camblain 3p, 6e Dervaux 4p, 7e Debruyne 2p, 8e Mahieu 3p, 9e Debaudringhien 2p.

10e Pollet, 11e, Belmère, 12e Namur, 13e Fremaux, 14e Lamblin, 15e Lambrée, 16e Vromant 1 p, 17e Delphin Lefebvre, 18e Gruart, 19e Louis Pollet, 20e Thoremans, 21e Leplat hors concours, 22e Caby hors concours; le premier pigeon a été constaté à 11 heures 03'40 et le dernier a été constaté à 11 heures 23'42".

TOURCOING. — Vol des amateurs colombophiles qui ont remporté des prix au grand concours de Saint-Vincent (Landes) concours organisé par la société « Union et liberté » établie au café de la Grande horloge, Grand'Place à Lille. 5e Leroux 4p, 11e Dutilleul 4p, 21e Vancaillie 3p, 23e Demarcq, 28e Vanderplanque.

30e L. Catteau 3p, 31e Prouvost 2p, 40e Delmasure 4p, 41e Decouvelaere 4p, 42e Destombes 4p, 43e Mame 4p, 46e Dutilleul 4p, 47e Lecomte 4p, 48e Delmasure 4p, H. Jonglez, 50e Delmasure 4p, 57e Delmasure 3p, Pecq, Jonglez 3p, Bouillet 3p, 61e Welcomme 3p, 64e Tanchon 3p, 65e Rosoor.

86e Delnhaye 4p, 89e Prouvost 4p, 93 Holbecque, 100e Degeyter, 103e Delmasure, 105e Decouvelaere, 108e Destombes, 109e Delmazure, 110e Wittemberg, 111e Jonglez, 120e Mondave, 128e Campion. Le premier pigeon constaté à Tourcoing appartient à M. Lerouge et est arrivé à 7 h. 50'50".

Concours sur Chartres. — Dimanche 24 juillet aura lieu un grand concours de pigeons sur Chartres organisé par l'Union Fédérale Tourquennoise » au siège de la société de la « Femelle Blanche », établie chez M. André Desbonnet, rue du Calvaire, estaminet du « Cheval Noire, distance 280 kil. 196 m. Ce concours est offert aux amateurs dans un rayon de 15 kil. Prix d'honneur 200 francs répartis comme suit : 20 prix de 10 francs aux 20 premiers pigeons constatés. Mise 2 fr. 55 dont 1 fr. 50 pour prix et 1 fr. 05 pour frais et convoyage.

Poules facultatives a 1 2 3 5 10 et 20 fr. Prix uniformes reliquat du dernier. Les pigeons d'assai bagués 1 fr. 05 participeront aux prix d'honneur. On acceptera des pigeons d'essai a 0 50 c. non bagués. La mise en paniers aura lieu le 22 juillet de 3 à 6 heures du soir.

BIBLIOGRAPHIE

Le Tarif américain. — Vient de paraître à la LIBRAIRIE CHAIX, imprimerie et librairie centrales des chemins de fer, un tableau graphique sous ce titre : *Le Tarif américain*, moyenne annuelle des droits d'entrée *ad valorem* aux Etats-Unis, depuis 1791 jusqu'à nos jours, d'après